

Motion au Conseil Communal en vue d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully

Au cours de ces dernières décennies, la tendance à l'individualisme et à l'isolement social s'est renforcée, notamment dans les villes. Pully n'échappe pas à ce type d'évolution. Afin de favoriser le lien social, de valoriser la solidarité et l'entraide, de développer la communication inter-âges, inter-cultures et inter-génération, il incombe aux pouvoirs publics de mettre à disposition à la fois des lieux d'accueil et un encadrement.

La commune de Pully a privilégié la mise à disposition d'une structure destinée aux adolescents, encadrés par deux animateurs à temps partiel. Le Centre, créé récemment, fonctionne bien, à la satisfaction des adolescents qui le fréquentent. Aucun espace n'est offert en revanche pour les jeunes enfants (et leurs parents), pour les adultes, pour les personnes âgées. Il existe certes des associations privées, qui sont d'une part organisées exclusivement par catégories d'âges, ce qui limite l'offre et favorise les clivages ; d'autre part ces associations ont une activité limitée, assumée de manière ponctuelle, essentiellement par des personnes bénévoles.

A titre d'exemple, par le biais de la FASL (Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise) la ville de Lausanne soutient seize centres socio-culturels, dont La Maison Sous Gare, créée en 2000, et la Maison de Quartier de Chailly, ouverte en 2009 www.fasl.ch. Le bassin de recrutement de ces deux centres correspond une population d'environ 15'000 à 18'000 habitants, comparable en importance à la population de la commune de Pully. Dans ces deux cas, les activités qui s'y déroulent (forums, cours, spectacles, repas, fêtes) concernent une grande diversité de populations et visent à resserrer les liens entre les habitants et les générations. Comme l'atteste un des derniers rapports d'activités, les prestations offertes par les centres socio-culturels sont appréciées, avec une forte participation des habitants concernés. Les objectifs et les missions des centres ne se limitent pas à des « occupations » mais visent à favoriser la solidarité sociale, la promotion culturelle, le développement de compétences sociales, ainsi que la prévention s'agissant de la population des adolescents.

Un autre exemple concerne le projet de Maison de quartier de Clarens-Montreux www.clarensemble.ch. Il s'agit d'une initiative originale, développée avec un appui financier important de la Confédération et du canton (405'000.- sur trois ans). La Maison de quartier est un des volets d'un projet plus vaste dont les deux caractéristiques fondamentales sont une approche pluri-disciplinaire (aménagement du territoire, intégration sociale, mobilité) et la participation des

acteurs locaux - population et autres groupes d'intérêt - qui font part de leurs attentes et définissent leur vision du développement de leur quartier. Initié en 2009, le projet sera l'occasion de mettre à disposition de la Commune, des associations et de la population des locaux destinés à diverses activités sociales et communautaires. La démarche se poursuit avec succès, grâce au soutien des autorités communales et une implication des habitants concernés. Un financement a été octroyé par le conseil communal en juin dernier et l'ouverture de la Maison de quartier est prévue pour l'été 2013.

La population de Pully diffère de celle des quartiers lausannois et de Clarens, étant à la fois plus « favorisée » économiquement, et plus dispersée géographiquement. Néanmoins, il a été observé par plusieurs groupes d'appartenance politique diverse que notre ville manquait d'animation et qu'il serait souhaitable de proposer des actions visant à la rendre plus vivante et à favoriser les échanges entre les habitants (cf. motion Aguet 2010).

La proposition sous la forme de la création à Pully d'un Centre d'animation socio-culturel vise à offrir, sous un même toit, des activités pour

- les jeunes enfants
- les pré-adolescents
- les adolescents (structure qui existe déjà)
- les adultes
- les familles
- les personnes âgées.

Afin de développer un projet qui réponde aux besoins spécifiques de la population pulliérane, plusieurs étapes sont à envisager :

- a) Un sondage permettant d'évaluer de manière plus précise les besoins ;
- b) Un inventaire des associations socio-culturelles privées existantes à Pully ;
- c) Des contacts avec les personnes responsables dans d'autres communes de structures d'accueil qui correspondent aux besoins identifiés ;
- d) L'établissement d'un budget échelonné dans le temps.

Quel est l'intérêt de proposer à Pully la création d'une structure polyvalente à l'intention des habitants de la commune ?

Il ne s'agit pas de reproduire le modèle d'animation socioculturelle développé à Lausanne, même si celui-ci intéressant à titre exemplaire. Le but recherché vise à satisfaire un besoin et une demande qui ne s'expriment pas de manière explicite. La mise à disposition d'un espace à proximité du lieu de résidence est un privilège pour les habitants. Par ailleurs, dans la mesure où il permet de faire se rencontrer plusieurs catégories de populations, il favorise le développement des

liens et une forme de solidarité tout en créant un espace vivant et animé. Le centre devrait par ailleurs offrir un espace à disposition des associations existantes pour qu'elles puissent y réaliser et développer leurs activités. Cela permettrait, par exemple, de promouvoir la fête des « voisins », d'organiser une « fête » à Pully ouverte à toutes et tous... L'étude préalable suggérée permettrait de clarifier la dimension optimale de l'espace recherché, qui devrait être localisé idéalement au centre de Pully.

En résumé, nous proposons que la Municipalité mandate le Service des affaires sociales afin de réaliser les diverses tâches proposées - sondage, inventaire des associations locales, informations sur les expériences récentes d'autres communes et budget prévisionnel - en vue de la création d'un centre socio-culturel à Pully. Cette première étape n'implique pas une demande de crédit qui n'interviendrait que dans un deuxième temps, sur la base des résultats de l'étude préalable.

07.11.2011

Monique Bolognini et Serge Rinsoz